



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

#COVID-19

Aurillac, le 09/04/2020.

Plan d'urgence relatif aux mesures de protection des femmes victimes de violences intra-familiales et conjugales en période de confinement.

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endiguement de la pandémie de Covid-19, constitue malheureusement un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales : la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir.

Dans ce contexte, les services de l'État dans le Cantal sont mobilisés pour lutter contre ce fléau et mettent en œuvre un plan d'action.

1/ Mobilisation concertée et importante des partenaires associatifs et des institutions publiques du département.

Les associations locales de lutte contre les violences et d'aide aux victimes, et le Conseil départemental s'adaptent et assurent des permanences téléphoniques ou proposent de laisser un message électronique pour être rappelées.

Une affiche jointe en annexe rappelle ces points de contacts. Les réseaux de diffusion de la chambre de commerce et d'industrie et de la chambre des métiers vont être sollicités pour diffuser cette affiche.

La déléguée départementale aux droits des femmes à l'égalité est chargée de collecter les remontées de terrain auprès des structures associatives et sociales du département à la demande du service national du droit des femmes et de l'égalité (SDFE), à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), rattaché au cabinet de madame la Secrétaire d'État, permettant une vision globale et régulière de la prise en charge des personnes victimes de violences sur le département.

2/ Numéros d'appel d'urgence.

Le numéro vert national 3919 reste ouvert de 9h à 19h du lundi au samedi.

Le 114 par SMS permet l'envoi par une femme victime de violence d'un message dans les endroits avec peu de réseaux ou s'avère très adapté aux femmes atteintes de surdit .

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

T l. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

M l. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC



3/ La plateforme Internet.

Le site <https://arretonslesviolences.gouv.fr> reste accessible prioritairement depuis le site «servicepublic.fr» mis en place par le gouvernement. Il est disponible 24h/24 et 7j/7. Il permet de dialoguer avec des forces de l'ordre, officiers de police judiciaire, formés aux violences sexistes et sexuelles de manière anonyme et sécurisée.

4/ Autres mesures.

1 million d'euros ont été rendus disponibles pour financer 20 000 nuitées d'hôtel ainsi que des besoins exprimés par des associations pour gérer la crise (matériels de télétravail, déplacements, etc)

Pour ce qui concerne les 20 000 nuitées d'hôtel, une partie d'entre elles sera consacrée à l'hébergement des auteurs (200 nuitées). Un numéro VERT en direction des auteurs de violence vient également d'être mis en service : **0801901911**

Pour le Cantal, les nuits d'hôtel sont attribuées via le 115, dans le cadre de l'hébergement d'urgence si l'accueil en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) n'est pas possible. Le taxi pour se rendre à l'hôtel sera dans ce cas également pris en charge. Les services de l'État s'assurent de l'ouverture possible de deux hôtels par arrondissement.

Un courrier a été adressé aux maires par les ministères le 31 mars 2020 qui rappelle le rôle primordial des élus locaux pour détecter et orienter les personnes victimes de violences conjugales en cette période de confinement.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus Covid19 :
<http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.
Numéro vert national accessible 24h/24 : **0 800 130 000** (appel gratuit).

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC





Lutter contre les **violences faites aux femmes** en période de **confinement**

Covid-19

Les services d'aide aux femmes victimes de violences restent mobilisés.

N'hésitez pas !



- CIDFF 15 : 04 71 46 89 50
- APAJ 15 : 04 71 64 14 18
- Planning Familial : 04 71 64 38 16
- CD 15 : 04 71 46 99 77

Numéros d'urgence

Alerte 



Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr

**SAUVEZ
DES VIES
RESTEZ
CHEZ
VOUS**

2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

